



PROCES VERBALE FAUSSE ADRESSE DESSUS

Par **BONNARD JEAN PAUL**, le **04/06/2018 à 14:01**

Bonjours,

Après un petit accrochage avec un autre vehicule ou aucun dégat n'est a déploré la personne adverseaire a appelé a police et j'ai subi un contrôle d'alcolémie ou j'ai dépassé un peu le quota autorisé j'ai signé un procès verbal ou l'adresse de l'incident est fausse je voulais savoir si je suis dans mes droits pour contester ce procès verbal. Cela c'est passé dimanche 27 mai et aujourd'hui le 04.06.2018, le gendarme se présente a la maison pour que je resigne un nouveau proces verbale avec la bonne adresse.

Merci de votre réponse.

SALUTATIONS.

Par **janus2fr**, le **04/06/2018 à 14:10**

Bonjour,

Une telle erreur, pour cette infraction, n'est jamais retenue comme cause de classement sans suite. En effet, l'infraction de conduite sous alcool n'est pas dépendante d'un lieu particulier, quelque soit l'endroit où vous avez été contrôlé, le résultat est le même.

Par **Visiteur**, le **04/06/2018 à 15:44**

Bonjour,

la police s'est déplacée juste pour accrochage ? Étonnant...